

FORMATION SSIAP 2 (RECYCLAGE)

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- Titulaires du **diplôme SSIAP 2 en cours de validité**, ayant exercé dans le domaine de la sécurité incendie.
- Être titulaire du **diplôme SSIAP 2**,
- Être titulaire d'un **certificat de secourisme à jour** : SST, PSC1, PSE1 ou PSE2,
- Présenter un **certificat médical d'aptitude physique** datant de moins de 3 mois à l'entrée en formation,
- Justifier de l'exercice de la fonction au cours des 36 derniers mois (attestation employeur),
- Compréhension écrite et orale de la langue française.

OBJECTIFS DE LA FORMATION TFP-APS

Le **recyclage SSIAP 2** permet aux titulaires du diplôme **SSIAP 2** de maintenir leur aptitude à l'exercice de la fonction de **chef d'équipe de sécurité incendie** dans les ERP (Établissements Recevant du Public) et IGH (Immeubles de Grande Hauteur).

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

1. Mettre à jour ses connaissances réglementaires, techniques et managériales,
2. Maintenir ses compétences d'encadrement d'une équipe SSIAP 1,
3. Assurer la sécurité incendie et l'assistance aux personnes dans le respect de la réglementation en vigueur.

CONTENU DE LA FORMATION

La formation aborde les mises à jour essentielles pour exercer en tant que **chef d'équipe SSIAP** :

1. **Réglementation**
 - Évolution des textes réglementaires,
 - Responsabilités du chef d'équipe.
2. **Notions de base en hygiène et sécurité**
 - Risques professionnels,
 - Prévention des accidents.
3. **Management de l'équipe**
 - Organisation du service,
 - Gestion des conflits,
 - Encadrement des agents SSIAP 1.
4. **Moyens de secours**
 - Entretien, vérification, contrôles des installations,
 - Exercices pratiques (évacuation, alarme, désenfumage).
5. **Mises en situation pratiques**
 - Scénarios d'alerte incendie,
 - Rôle du chef d'équipe dans l'évacuation.

DURÉE DE LA FORMATION

- Durée réglementaire : **14 heures, soit 2 jours**,
- Formation réalisée en **présentiel**.

DÉLAIS D'ACCÈS

- Inscription possible sous **7 à 30 jours** en fonction :
 - de la disponibilité des places,
 - de la complétude du dossier,
 - du mode de financement (CPF, entreprise, OPCO, France Travail...).

DÉLAIS MOYENS

- Inscription individuelle ou via l'employeur : **7 à 15 jours ouvrés**,
- Prise en charge par un financeur externe : **jusqu'à 30 jours ouvrés**

MODALITÉS DE PAIEMENT

- Paiement possible en **1 à 3 fois sans frais**,
- Moyens acceptés : **virement, chèque, espèces** (selon la réglementation).

ÉVALUATION ET CERTIFICATION

- **Évaluation continue** pendant la formation,
- **Attestation de recyclage SSIAP 2** remise à l'issue de la formation (sous réserve d'assiduité et de validation des acquis),
- Le diplôme SSIAP 2 est reconduit **pour une durée de 3 ans**, sous réserve de conditions réglementaires.

FINANCEMENTS POSSIBLES

- **France Travail** (ex Pôle emploi),
- **OPCO** (AKTO, Uniformation, etc.),
- **CPF** (MonCompteFormation.gouv.fr),
- **Plan de développement des compétences** de l'entreprise,
- **Mission Locale / AGEFIPH** (si éligible).

Notre équipe accompagne chaque candidat dans la constitution de son dossier de financement.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap est à disposition pour étudier les adaptations nécessaires. Référente Handicap : Madame KOUASSI (contact@harmonie-formation.com, 09 84 21 02 85)

LES COORDONNÉES DE CONTACT

contact@harmonie-formation.com - 09 84 21 02 85

4 Rue Wattman, 44700 Orvault

www.harmonie-formation.com

4 RUE WATTMAN - 44700 ORVAULT

Tél. 09 84 21 02 85 - contact@harmonie-formation.com

SARL au capital de 2000€ - SIRET 91407824100017 - FR18914078241 - Code APE 8559A
Déclaration d'activité sous le numéro 52440983344